



# Institute for Human Rights and Development in Africa

( I H R D A )

## “PLAIDER DES AFFAIRES DE DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DEVANT LE SYSTÈME AFRICAIN DES DROITS DE L'HOMME”

### ATELIER DE CONTENTIEUX STRATÉGIQUE ET D'IDENTIFICATION DES CAS DE VIOLATION

(via Zoom)

#### APPEL À CANDIDATURES

-----

L'Institut des Droits de l'Homme et du Développement en Afrique (IHRDA) lance un appel à candidatures auprès des avocats pour participer à un atelier de contentieux stratégique et d'identification des cas de violation en matière de droits économiques et sociaux. Cet atelier a pour but de renforcer la capacité technique des avocats et des membres des organisations de la société civile africaine en Afrique de l'Ouest sur l'utilisation des instruments africains des droits de l'homme pour mener des contentieux sur les questions de droits économiques et sociaux aux niveaux national et régional, et d'améliorer l'accès aux droits sociaux des communautés défavorisées. Les pays cibles spécifiques pour cet atelier sont : ***le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo.***

L'atelier devrait se tenir sur la plateforme Zoom Meeting d'IHRDA :

- Pour ***le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali*** : du 26 au 28 mai 2021.
- Pour ***le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo*** : du 1 au 3 juin 2021.

#### **Contexte de l'activité**

La plupart des pays africains ont ratifié les principaux traités régionaux et internationaux qui obligent les États à garantir la jouissance des droits économiques et sociaux par leur peuple. Cependant, dans beaucoup de ces pays, les droits économiques et sociaux ne sont pas justiciables. Ainsi, les systèmes juridiques nationaux ont tendance à exonérer les États de leur obligation de rendre compte sur les droits économiques et sociaux de leur peuple, ce qui nuit à la justice économique et sociale. Lorsque les institutions nationales n'apportent pas des réponses adéquates, les affaires peuvent être portées en justice au niveau régional et peuvent promettre de rendre justice si nécessaire. À ce jour, il y a peu de cas de droits économiques et sociaux traités par les mécanismes africains des droits de l'homme. Il y a beaucoup de potentiel au niveau

régional pour traduire les États en justice et propulser des réformes juridiques et institutionnelles, en vue de prévenir de futures violations. Pour y parvenir, les capacités nationales doivent être renforcées et les contentieux stratégiques doivent être poursuivis afin d'obtenir justice et responsabilité pour ces violations.

### **Description de l'activité**

Cet atelier de formation et d'identification des cas de violation sera composé de différentes sessions interactives portant sur les thèmes suivants : (1) les droits et pratiques économiques et sociaux ; (2) le système, les mécanismes et les procédures africains des droits de l'homme ; (3) le contentieux stratégique et compétences pour les litiges en matière de droits économiques et sociaux. Ces sessions seront suivies d'une discussion plénière finale sur l'identification des cas par les participants, où les cas potentiellement mûrs pour le contentieux au niveau régional seront identifiés et poursuivis ultérieurement. À la suite de la formation, IHRDA travaillera en collaboration avec les acteurs locaux pour préparer les mémoires à soumettre devant les mécanismes appropriés. IHRDA animera les sessions avec des personnes ressources ayant l'expertise pertinente.

### **Résultats attendus :** Les participants ont :

- Une meilleure compréhension des concepts, principes et pratiques des droits économiques et sociaux, y compris l'identification des cas ;
- Une meilleure compréhension du système africain des droits de l'homme, y compris la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses procédures, ainsi que les autres mécanismes sœurs, soit la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, et la Cour de la CEDEAO ;
- Une meilleure compréhension et le sens de l'application des stratégies et des compétences en matière des contentieux stratégiques, notamment en ce qui concerne les contentieux relatifs aux droits économiques et sociaux

Plus précisément, les participants seront dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour plaider des affaires liées aux droits économiques et sociaux dans leur pays et au niveau régional. Enfin, au moins 2 affaires seront identifiées au cours de l'exercice d'identification des cas et seront poursuivies conjointement avec les acteurs locaux des pays concernés.

### **Profil des participants :**

- Un juriste qui a déjà plaidé ou qui plaide actuellement des affaires de droits de l'homme au niveau national ou régional ; ou

- Un membre d'une organisation des droits de l'homme (avec une formation juridique) dont l'organisation est impliquée dans la documentation, le plaidoyer ou le contentieux en matière des droits de l'homme ;
- Un juriste / membre d'une organisation des droits de l'homme travaillant déjà sur des questions ou des affaires de droits économiques et sociaux, et / ou ayant un vif intérêt à poursuivre des contentieux dans ce domaine ;
- Doit être originaire de l'un des pays suivants : ***le Sénégal, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo.***